

19-4-1961

# POUILLON, LES SABLETTES

## RECONSTRUCTION... ÇA CONTINUE

Troisième série de questions à l'équipe « **POUILLON** » des Sablettes, au Ministère de la Construction à Paris et à Toulon.

Bien qu'ils n'aient répondu à aucune des deux premières séries de questions !

Aux Sablettes, à La Seyne, les « amis » de Pouillon se taisent !

A Paris et à Toulon, le ministère de la reconstruction n'a que le temps de s'apercevoir que pour la 2<sup>me</sup> tranche H.L.M. Gai versant, les chauffe-eau ! ! ! sont peut-être trop petits ! ! et il demande des explications ! ! ! Que n'en demande-t-il des explications ce ministère, à Paris et à Toulon aux « amis de **POUILLON** ! »

Revenons à notre 3<sup>me</sup> série de questions.

Comment un dommage de guerre immobilier a-t-il pu être transformé, des Sablettes à Toulon, en dommages de guerre commercial ?

Pourquoi, la chose ayant été possible pour « un » sinistré, et lequel ! elle n'a pas été possible pour d'autres sinistrés voisins !

Pour le « premier » on a accepté aussitt ; aux autres « on » a rétorqué la loi ! Alors, à ce ministère de la construction, la loi serait-elle pour les uns et pas pour l'autre ?

Autre question. En transformant des dommages immobilier en dommages de guerre commerciaux, et pour être plus net, en transformant de vieilles maisons en un bel hôtel, n'a-t-on pas lésé les anciens locataires ? Peu importe !

Oui, pourquoi et comment, le ministère de la construction, si « pointilleux » pour les H.L.M. de Gai Versant a-t-il accepté tout cela à Paris et à Toulon ?

Aurons-nous des réponses ? Nous n'en savons rien.

Quant à nous, nous avons encore des questions à poser.

L'ESTANCAIRE.